



Commune de Roquetoire

Procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Véronique BOIDIN, Maire de la commune de Roquetoire, par suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Véronique BOIDIN - François HENNERON - Patricia WASSELIN - Laurent CEUGNIET - Aurélie DUCROCQ - Daniel NOURRY - Isabelle BARBIER - Mathieu BULTEL - Lydie CALAU - Ludivine DARQUE - Monique DUPUIS - Christine FERRIER - David FONTAINE - Vincent FRANCOIS - Jonathan HIDOUX - Annie LOCOCHE - Patrice MARTEL - Jessica VERWAERDE.

Membre(s) absent(s) : Jean-Pierre PENEL a donné pouvoir à Véronique BOIDIN

Secrétaire de séance : Isabelle BARBIER

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte financier unique 2025 – Commune
- 2- Affectation du résultat 2025 – Commune
- 3- Vote des taux de fiscalité 2026
- 4- Fongibilité des crédits
- 5- Budget primitif 2026
- 6- Compte financier unique 2025 – Transports Scolaires
- 7- Affectation du résultat 2025 – Transports Scolaires
- 8- Budget primitif 2026 – Transports Scolaires
- 9- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 10- Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 11- Nomination des membres du CCAS
- 12- Désignation de la commission d'appel d'offres
- 13- Commissions municipales
- 14- Commission Communale des Impôts Directs
- 15- Délégué FDE62
- 16- Délégué sécurité routière
- 17- Délégué organismes extérieurs
- 18- Contrats JVS
- 19- Questions diverses

Le quorum est contrôlé par une feuille d'émargement. 18 membres sont présents à 19H. Le quorum est donc atteint.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire prend la parole et propose une minute de silence, à la mémoire de Jean-Paul MARTEL

Isabelle BARBIER est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

En l'absence de remarque, le compte rendu est validé à l'unanimité.

1- Compte financier unique 2025 – Commune (délibération N°2026-07)

Les états récapitulatifs du compte financier unique 2025 ont été transmis à chaque membre du Conseil.

Monsieur François HENNERON, Adjoint aux finances, les présente et explique les résultats.

Le total des dépenses et des recettes enregistrées sur chaque section s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

DÉPENSES	RECETTES
999 077,56 €	1 275 210,59 €

Section d'investissement

DÉPENSES	RECETTES
400 174,15€	452 807,55 €

Madame le Maire a quitté la salle avant le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le Compte financier unique 2025 de la Commune.

2- Affectation du résultat 2025 – Commune (délibération N°2026-08)

Le 27 avril 2026 réuni sous la présidence (1) de M HENNERON François, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par M Henneron François après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte financier unique de l'ordonnateur et du comptable,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT(*)	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		597 551,82 €	238 209,96 €		238 209,96 €	597 551,82 €
Part affectée à investiss		-248 774,31 €				-248 774,31 €
Opérations de l'exercice	999 077,56 €	1 275 210,59 €	400 174,15 €	452 807,55 €	1 399 251,71 €	1 728 018,14 €
Totaux	999 077,56 €	1 623 988,10 €	638 384,11 €	452 807,55 €	1 637 461,67 €	2 076 795,65 €
Résultat de clôture		624 910,54 €	185 576,56 €			439 333,98 €
	Besoin de financement		185 576,56 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		70 947,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		256 523,56 €			
	Excédent total de financement					

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

256 523,56 € au compte 1068 (recette d'investissement)

368 386,98 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.....

3- Vote des taux de fiscalité 2026 (délibération n°2026-09)

Monsieur François HENNERON rappelle les taux votés en 2025 et précise qu'il sera proposé au vote pour 2026 une reconduction des taux communaux.

Monsieur HENNERON expose que les contributions 2026 seront donc en augmentation cette année pour chaque foyer fiscal, mais insiste sur le fait que cette augmentation ne sera pas due à la part communale pour laquelle les taux proposés sont une simple reconduction.

Monsieur François HENNERON explique, en présentant à l'écran l'état 1259 transmis par les services fiscaux, le mécanisme de revalorisation des bases qui sera le seul à impacter les recettes fiscales attendues par la commune pour 2026.

Suite à ces explications, les taux suivants sont soumis au vote du Conseil Municipal :

	2025 (rappel)	Proposition 2026
Taxe foncière bâti	41.48%	41.48%
Taxe foncière non bâti	38,94%	38,94%
Taxe d'habitation	15,27 %	15,27 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE les taux de fiscalité proposés pour 2026.

4- Fongibilité des crédits de fonctionnement et d'investissement (délibération n°2026-10)

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Roquetoire est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

5- Vote du budget primitif 2026 (délibération n°2026-11)

Monsieur François HENNERON explique, en s'appuyant sur le tableau récapitulatif transmis à chaque conseiller, et sur les documents détaillés affichés sur l'écran numérique, chapitre par chapitre, le détail des crédits prévus en fonctionnement puis en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Monsieur HENNERON précise que le chapitre 011 a été particulièrement alimenté afin de faire face à l'inflation.

Le chapitre 012 a été également alimenté de façon prudentielle.

Le détail des subventions aux associations est présenté au tableau numérique à toute l'assemblée. Annie Locoche fait partie du bureau de la Récré des Aînés et quitte donc la salle temporairement au moment du vote des subventions.

Souvenir Français	120
ADEP	150
Holala Granny	100
Roq Atout Cœur	170
Roq'Boule	0
Badminton	180
Escapades	210
Les Isolès Réunis	210
Roquet'Arc	250
Amicale Des Donneurs de sang	300
La Roquestorienne	330
Karaté	0
APE	330
Anciens Combattants	500
Comité Histoire Roquetoire	550
3ème Age	590
Entente Cyclo Roquetoire	780
Les Francs Tireurs	1 250
Roq'Attitudes	2 200
Ass. Familiale	2 250
Etoile Sportive Roquetoire	5 600
Harmonie	6 800

Il est précisé que le compte correspondant aux subventions aux associations est alimenté à hauteur de 24 500 € afin de couvrir les subventions annuelles 2026 ; les subventions seront versées aux associations dont les dossiers administratifs seront complets.

Monsieur HENNERON indique que toute autre subvention devra faire l'objet de délibération spécifique ultérieure.

En investissement, les projets 2026 sont présentés :

- Ancienne salle de javelots
- Travaux de voirie
- DECI

Le budget primitif 2026 proposé s'équilibre ainsi :

BUDGET REALISE PRIMITIF 2026 - COMMUNE DE ROQUETOIRE		
CHAPITRE	Libellé	Budget Primitif 2026
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		
TOTAL	Chapitre 011	480 600,00
TOTAL	Chapitre 012	546 300,00
TOTAL	Chapitre 023	334 071,00
TOTAL	Chapitre 042	0,00
TOTAL	Chapitre 65	167 950,00
TOTAL	Chapitre 66	46 000,00
TOTAL	Chapitre 67	2 200,00
TOTAL	Chapitre 68	1 000,00
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 578 121,00
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		
TOTAL	Chapitre 002	368 386,98
TOTAL	Chapitre 013	12 000,02
TOTAL	Chapitre 70	54 950,00
TOTAL	Chapitre 73	91 782,00
TOTAL	Chapitre 731	678 662,00
TOTAL	Chapitre 74	333 840,00
TOTAL	Chapitre 75	38 500,00
TOTAL	Chapitre 77	0,00
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 578 121,00
INVESTISSEMENT		
Code	Libellé	Budget Primitif 2026
	Chapitre 001	185 576,56
	Chapitre 040	0,00
	Chapitre 041	5 841,00
	Chapitre 16	78 500,00
	Chapitre 20	11 692,92
	Chapitre 21	357 167,93
	Chapitre 23	0,00
	RAR	70 947,00
TOTAL	(DEPENSES)	709 725,41
	Chapitre 021	334 071,00
	Chapitre 040	

	Chapitre 041	5 841,00
	Chapitre 10	308 523,56
	Chapitre 13	61 289,85
TOTAL	(RECETTES)	709 725,41

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:

APPROUVE le Budget Primitif de la commune pour 2026.

6- Compte financier unique 2025 – Transport scolaire (délibération n°2026-12)

Les états récapitulatifs du compte financier unique 2025 ont été transmis à chaque membre du Conseil.

Monsieur François HENNERON les présente et explique les résultats.

Le total des dépenses et des recettes enregistrées s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

DÉPENSES	RECETTES
18 153,96€	25 610,00€

Madame le Maire a quitté la salle avant le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le Compte Financier Unique 2025 du Transport scolaire.

7- Affectation du résultat 2025 – Transport scolaire (délibération n°2026-13)

Le 27 avril 2026 réuni sous la présidence (1) de M HENNERON François, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par M Henneron François après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte financier unique de l'ordonnateur et du comptable,

1* Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT(*)	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	7 648,50 €				7 648,50 €	0,00 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	18 153,96 €	25 610,00 €			18 153,96 €	25 610,00 €
Totaux	25 802,46 €	25 610,00 €			25 802,46 €	25 610,00 €
Résultat de clôture	192,46 €		0,00 €		192,46 €	
	Besoin de financement		0,00 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		0,00 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
192,46 €	au compte 002 (Déficit de fonctionnement reporté)

8- Vote du budget primitif 2026 – Transport scolaire (délibération n°2026-14)

Monsieur François HENNERON présente le projet de budget primitif 2026 pour le Transport scolaire en s'appuyant sur le document récapitulatif transmis à chaque membre du Conseil.

Le budget primitif 2026 proposé s'équilibre ainsi :

Code	Libellé	Budget Primitif 2026
DEPENSES		
FONCTIONNEMENT		
	Art - 002 Déficit d'exploitation reporté	192,46
TOTAL	Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté	192,46
011	Charges à Caractères générales	
	Art - 6066 Carburants	1 517,54
	Art - 6135 Locations mobilières	9 000,00
	Art - 61551 Matériel Roulant	1 000,00
	Art - 6168 Primes d'assurances/Multirisques	
	Art - 6168 Primes d'assurances - Autres	
	Art - 6262 Frais de télécommunications	150,00
TOTAL	Chapitre 011 Charges à caractère général	11 667,54
012		
	Salaires, appointements, commissions de base	13 000,00
	Médecine du Travail, Pharmacie	0,00
TOTAL	Chapitre 012 Charges de Personnel	13 000,00
65		
	Art - 6541 Créances admises en non-valeur	40,00
	Art - 6588 Autres Charges Diverses de Gestion C	
TOTAL	Chapitre 65 Autres Charges de Gestion Courante	40,00
68		
	Art - 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circ	100,00
	Dotations aux Amortissements et aux Provisions	100,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT	25 000,00
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
70		
	Art - 7068 Autres prestations de services	0,00
TOTAL	Chapitre 70 Vente de Produits	0,00
74		
	Art - 7474 Subventions et participations - Communes	25 000,00
TOTAL	Chapitre 74 Subvention d'Exploitation	25 000,00
75		
	Art 7588 - Autres	0,00
TOTAL	Chapitre 75 Autres Produits de Gestion Courante	0,00
77		
	Art 773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) o	0,00
TOTAL	Chapitre 77 Produits Exceptionnels	0,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT	25 000,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif du Transport Scolaire pour 2026.

9- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Une information est donnée par François HENNERON. Cette question sera délibérée lors d'un prochain conseil

10- Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Cette question sera délibérée lors d'un prochain conseil

11- Définition du nombre de membres du CCAS et désignations (délibération n°2026-15)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L 123-6 et R 123-10 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend le maire qui en est le président et en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Elle précise que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite indiquée ci-dessus ; ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour un centre communal d'action sociale. Le scrutin est secret.

Madame le Maire propose une liste de 16 membres (8 élus et 8 personnes qu'elle entend désigner par arrêté).

Madame le Maire demande si une autre liste est proposée.

En l'absence de proposition, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Liste proposée par Madame le Maire : 19 voix

Sont ainsi élus :

Daniel NOURRY
François HENNERON
Patricia WASSELIN
Patrice MARTEL
Christine FERRIER
Jean-Pierre PENEL
Jonathan HIDOUX
Annie LOCOCHE

12- Commission d'Appel d'Offres (délibération n°2026-16)

Concernant la Commission d'Appel d'Offres, vu l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire précise qu'au regard de la population de la commune, soit moins de 3 500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil, au sein du conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Elle procède à la lecture de la liste qu'elle propose :

Commission d'appel d'offre

TITULAIRES

1. François HENNERON
2. Laurent CEUGNIET
3. Daniel NOURRY

SUPPLEANTS

- Jean-Pierre PENEL
Patrice MARTEL
Ludivine DARQUE

La liste des membres ayant été préalablement transmise, aucune autre liste de commission d'appel d'offre n'est déposée auprès de Madame le Maire.

Madame le Maire précise que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Madame le Maire soumet donc au vote sa liste de membres de la Commission d'appel d'offres:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 19
 - Majorité absolue : 10
- A obtenu :
- Liste proposée par Madame le Maire : 19 voix

La liste proposée par Madame le Maire est élue.

13- Commissions municipales (délibération n°2026-17)

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseils municipaux peuvent former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les Commissions d'Appel d'Offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus, chacune des tendances devant disposer d'au moins un représentant.

Dans ce cadre, et en application de ces dispositions, Madame le Maire procède à la lecture de la liste des commissions et des membres qu'elle propose.

Travaux, défense incendie, environnement

1. Laurent CEUGNIET
2. François HENNERON
3. Mathieu BULTEL
4. Jonathan HIDOUX
5. Vincent FRANCOIS
6. Jean-Pierre PENEL
7. Daniel NOURRY

Affaires scolaires, périscolaires, ALSH

1. Patricia WASSELIN
2. Isabelle BARBIER
3. Monique DUPUIS
4. Daniel NOURRY
5. Jessica VERWAERDE
6. Lydie CALAU
7. Aurélie DUCROCQ

Conseil Municipal des Jeunes

1. Patricia WASSELIN
2. Isabelle BARBIER
3. David FONTAINE
4. Jessica VERWAERDE
5. Ludivine DARQUE
6. Aurélie DUCROCQ
7. Vincent FRANCOIS

Intergénérationnel

1. Daniel NOURRY
2. Patrice MARTEL
3. Christine FERRIER
4. Annie LOCOCHE
5. Jonathan HIDOUX
6. David FONTAINE
7. Mathieu BULTEL

Communication, bulletin municipal

1. François HENNERON
2. Vincent FRANCOIS
3. Patricia WASSELIN
4. Jean-Pierre PENEL
5. Aurélie DUCROCQ
6. Laurent CEUGNIET
7. Monique DUPUIS

La liste des membres ayant été préalablement transmise pour permettre une

concertation sur leur représentant, aucune autre liste de commission n'est déposée auprès de Madame le Maire.

La liste des 5 commissions proposées par Madame le Maire est donc soumise au vote, après accord du conseil municipal, à main levée.

Les 5 commissions et les membres proposés sont donc désignés à l'unanimité.

14- Désignation du délégué auprès de la FDE

Madame le Maire présente le rôle du délégué auprès de la FDE.

Monsieur Daniel NOURRY se présente comme seul candidat pour remplir ce rôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉSIGNE Monsieur Daniel NOURRY comme délégué auprès de la FDE.

15- Désignation d'un référent sécurité routière

Madame le Maire fait part qu'il faut nommer un élu référent sécurité routière concernant la lutte contre l'insécurité routière.

Monsieur Laurent CEUGNIET se présente comme seul candidat pour remplir ce rôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉSIGNE Monsieur Laurent CEUGNIET comme référent sécurité routière.

16- Désignation des délégués ou représentants communaux au sein d'organismes extérieurs

Madame le Maire rappelle que la commune est membre de différentes instances et organismes extérieurs, et que suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de désigner de nouveaux représentants.

Madame le Maire procède à la lecture de la liste des instances concernées et des représentants qu'elle propose.

Madame le Maire demande si d'autres représentants sont proposés.

Aucune autre liste est proposée.

La liste proposée par Madame le Maire est donc soumise au vote, à main levée, après accord de l'assemblée.

CNAS (Centre National d'Action Sociale) pour le personnel des collectivités territoriales

1 délégué : Véronique BOIDIN

Hôpital d'Aire (procuration à un adjoint ou CM possible)

1 délégué : Véronique BOIDIN

SPASAD

1 représentant : Daniel NOURRY

Correspondant défense

Jean-Pierre PENEL

A obtenu :

- Liste proposée par Madame le Maire : 19 voix

Les délégués et référents proposés sont donc désignés à l'unanimité.

17- Contrat informatique JVS

Madame le Maire signale que le contrat des logiciels de la mairie arrive à échéance.

La proposition financière sur 3 ans fait état de :

- 1 abonnement annuel de 8 169 € HT comprenant les frais d'activation, 1 environnement métier et accès à la plateforme e-learning,
- 2 environnements métiers supplémentaires pour 126,20 €
- 1 abonnement box MyCloud pour 1 448,90 €

Le conseil municipal, amené à se prononcer, à l'unanimité

APPROUVE le nouveau contrat.

DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le nouveau contrat.

18- Contrat informatique JVS - Communicity

Madame le Maire signale que la société JVS propose un contrat CommuniCity, qui est une solution permettant à la collectivité de gérer sa communication à destination des citoyens sur de multiples canaux.

Les canaux qui peuvent être concernés sont : Réseaux sociaux, SMS, Emails, Site internet, Panneau lumineux, Panneau pocket.

Le tarif est de 1 148,00 € HT pour une année renouvelable maximum 5 ans.

Le conseil municipal, amené à se prononcer, à l'unanimité

APPROUVE le nouveau contrat.

DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le nouveau contrat.

19- Questions diverses

- 1. Projet fermeture de classe :** Suite à une forte mobilisation de tous (parents, enseignants, élus et habitants), la décision de fermer la classe a été étudiée à nouveau par l'EN. Elle restera donc ouverte l'année prochaine ! cette issue positive est le fruit d'un engagement collectif remarquable. La municipalité tient à remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, en particulier l'APE (pétition, école morte du 7 avril, mobilisation des parents et des enfants). Merci à l'EN pour l'attention positive portée à ce dossier
- 2. Délégation donnée à Vincent FRANCOIS pour :**
 - Gestion et coordination des supports de communication municipaux, notamment
 - Organisation et suivi de la diffusion de l'information municipale
 - Collecte et gestion des contenus visuels,
- 3. Point d'information sur le chauffage de l'église :** Le 15 avril dernier, une réunion s'est tenue avec l'association AEP Saint-Michel afin d'examiner les modalités de remise en état du réseau électrique de la chaufferie et de la chaudière de l'église, à la suite du sinistre survenu le 8 février. Il est précisé que ces modalités doivent être étudiées par l'association de son côté. Sous cette réserve, il a été envisagé que la

commune prendrait en charge les travaux et la maintenance, l'association participant financièrement sous forme de dons.

4. Nomination de Mme Véronique BOIDIN au **poste de conseillère déléguée** auprès de la CAPSO avec les délégations suivantes : en charge de la cohésion territoriale, de la relation à l'utilisateur et aux communes rurales (suivi des Maisons France Services, des conseillers numériques, simplification des parcours usagers : mettre plus de services en ligne pour que les gens fassent leurs démarches plus facilement, mais sans exclure ceux qui ne sont pas à l'aise avec le numérique. Relationnel entre les communes rurales et la CAPSO).
5. **Lettre du Conseil Municipal n°1** : distribution à prévoir mi-Mai
6. **Fin du réseau cuivre** : nous avons reçu de la société Orange, relatif à la fermeture progressive du réseau cuivre au niveau national.

Notre commune a été présélectionnée pour intégrer le lot n°6 de ce programme, avec une échéance de fermeture technique fixée à 2030. Cela signifie que les services actuels utilisant le réseau cuivre devront, d'ici là, être migrés vers d'autres technologies, notamment la fibre optique ou des solutions alternatives.

Une phase dite de "partage" est actuellement ouverte jusqu'au 30 novembre 2026. Elle doit permettre aux collectivités concernées de prendre connaissance du projet et d'échanger avec l'opérateur sur ses modalités et ses impacts.

Calendrier des fêtes :

- ✓ dimanche 3 mai : Rando cyclo et repas (salle des fêtes)
- ✓ vendredi 8 mai : Commémoration fin de la 2nde GM
- ✓ vendredi 8 mai et samedi 9 mai : Concours de belote « Les Incroyables » (salle des fêtes)
- ✓ samedi 16 mai à 18h : randonnée pédestre AEP St Michel
- ✓ dimanche 17 mai : Kermesse AEP St Michel

Après un tour de table, la séance est levée à 21 heures 15.

Nom - Prénom	Signatures et Procurations
Véronique BOIDIN	
François HENNERON	
Patricia WASSELIN	
Laurent CEUGNIET	
Aurélié DUCROCQ	
Daniel NOURRY	
Isabelle BARBIER	
Mathieu BULTEL	
Lydie CALAU	
Ludivine DARQUE	
Monique DUPUIS	
Christine FERRIER	
David FONTAINE	
Vincent FRANCOIS	
Jonathan HIDOUX	
Annie LOCOCHE	
Patrice MARTEL	
Jean-Pierre PENEL	Procuration à Véronique BOIDIN
Jessica VERWAERDE	